

ÉDITORIAL

LA VALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT : un enjeu de taille pour les chargés-es de cours

Dans le cadre de *l'Heure Pédagogique* instituée par l'Université Laval en 2005, le Réseau de valorisation de l'enseignement (RVE) a organisé le vendredi 27 janvier dernier une rencontre sur le thème, *La valorisation de l'enseignement: situation actuelle et perspectives*. Cela a été l'occasion pour le Réseau de présenter les résultats d'un sondage qui avait été effectué récemment auprès des enseignants de l'Université Laval et qui portait sur le thème de la valorisation de l'enseignement.

À la lecture du compte rendu des données compilées du sondage, on remarque que 458 personnes sur les 2 828 qui avaient reçu le courriel ont répondu au sondage. De ce nombre, 233 professeurs (16,9% de 1378) et 197 chargés d'enseignement et chargés-es de cours (14,4% de 1 368) se sont exprimés.

Les résultats montrent qu'il reste encore beaucoup à faire dans les unités pour valoriser l'enseignement en général et celui des chargés-es de cours en particulier, et que ces derniers sont peu informés des moyens institutionnels de valorisation existant à l'Université Laval.

Lors de cette rencontre, les chargés-es de cours étaient bien représentés. Ils ont maintes fois pris la parole, exposant leurs préoccupations et leur désir de se voir régulièrement associés à la réflexion pédagogique des comités de programme afin de mieux coordonner la matière de leurs cours. Ils ont souligné leur engagement, leur passion de l'enseignement et leur désir d'intégration. Il a été rappelé qu'il existait un nombre grandissant de chargés-es de cours possédant un statut moins précaire que les chargés-es de cours à forfait, les chargés-es d'enseignement. Ces derniers assument une part importante de l'enseignement et de l'encadrement des étudiants du premier cycle et sont, par leur présence régulière, un atout important pour les unités.

D'intéressantes prises de position et des témoignages provenant de professeurs ont marqué le débat. En effet, la plupart d'entre eux, qu'ils soient depuis longtemps dans la carrière ou débutant, ont souligné la trop

grande valorisation de la recherche, et la quête incessante de financement qui y est associée, au détriment de l'enseignement. La frustration de ne pouvoir enseigner autant qu'on le voudrait et la difficulté de développer ses cours pour causes de dossiers de subventions à boucler dans les délais ont été également dénoncées.

Cette dérive financière a été stigmatisée surtout lorsqu'elle devient l'élément principal de la promotion, ce à quoi échappent tout de même certaines unités soucieuses de redonner à l'enseignement une place centrale. Plusieurs intervenants (professeurs et chargés-es de cours), ont rappelé avec force que la vocation première de l'Université est, et a toujours été l'enseignement, et que la recherche devrait être mise prioritairement au service de cet enseignement.

Parmi les principaux constats qui se dégagent des commentaires du sondage, on note que les chargés-es de cours souhaitent plus particulièrement bénéficier de mesures d'accueil, d'intégration et d'encadrement pédagogique dans leur unité. Ils désirent aussi participer activement à la vie pédagogique de l'unité. Ils souhaitent en outre être considérés à l'égal des professeurs au regard de leur apport à l'enseignement universitaire.

À la lumière des propos tenus lors de cette rencontre, on a noté une volonté de la direction universitaire de valoriser l'enseignement, sans pour autant négliger la recherche, et de fournir des ressources suffisantes pour que l'Université Laval soit reconnue aussi pour la grande qualité de son enseignement.

Comme chargés-es de cours, nous ne pouvons que souscrire à ce credo qui ne peut que valoriser notre travail d'enseignants-es. Le SCCCUL est désireux de voir comment s'inscriront ces louables orientations dans la prochaine convention des chargés-es de cours, dont la négociation devrait débuter au début du mois de mai 2006.

Le Conseil exécutif

SOMMAIRE

- 2 Chronique du CRT
- 3 SCCCUL : Le processus de réflexion est enclenché
- 4 Conditions salariales des auxiliaires d'enseignement et de recherche
- 5 Opinion du SCCCUL envoyée à la commission chargée d'examiner les processus de gestion de l'Université Laval
- 6 DÉCLARATION SOLENNELLE DE RÉSISTANCE
- 7 Mobilisation pour les transferts fédéraux en éducation postsecondaire

La violence et le harcèlement au travail

Gestion de classe universitaire : où en êtes-vous ?

Inscription annuelle: Formulaire à remplir d'ici au 15 mars

L'inscription annuelle est fort importante car pas d'inscription, pas de charges de cours.

En vertu de l'article 10.05 de la convention, les chargés de cours recevront avant le 15 février, de la part de la direction de leur unité, un formulaire d'inscription annuelle. Au plus tard le 15 mars, les chargés de cours qui veulent enseigner pendant les sessions d'automne 2006, d'hiver 2007 et d'été 2007 (pour l'ELUL, sessions E-06, A-06 et H-07) **doivent s'inscrire** pour pouvoir obtenir des charges de cours. De plus, nous suggérons aux chargés d'enseignement de se plier aussi à cet exercice. Cependant, des paramètres particuliers prévalent pour les superviseurs de stage, les chargés de cours de la Direction de la formation continue (DGFC: management et gestion des études), ainsi que pour les chargés de cours en médecine dentaire.

Les chargés de cours peuvent en tout temps consulter les agentes de relations du travail, Aline Pageau Lauzière ou Mireille Boisvert, au 656-2202, pour recevoir de l'aide ou pour tout renseignement concernant l'inscription annuelle.

Congés de maladie et congés parentaux

Les agentes de relations du travail tiennent à rappeler aux chargés de cours qu'ils peuvent bénéficier d'un congé de maladie, d'un congé de maternité ou de paternité. Il est très important de savoir que pour bénéficier de ces congés, les chargés de cours doivent être sous contrat. Ils doivent donc accepter les cours qui leur sont offerts et indiquer par la suite qu'ils ne peuvent les donner en raison de ces congés.

Beaucoup d'informations relatives à ces congés sont contenues dans le chapitre 19 de la convention. Cependant, compte tenu de la nouvelle loi sur le congé parental, nous vous suggérons de communiquer d'abord avec les agentes de relations du travail pour obtenir davantage d'information.

Liste de pointage

Chaque chargé de cours peut avoir accès à sa liste de pointage. Cette liste fait état de tous les cours donnés et des activités exercées, ainsi que du pointage (ancienneté) qui leur correspond. Cette liste a été mise à jour par le Vice-rectorat aux ressources humaines, le 15 février. Les chargés de cours sont invités à aller vérifier si toutes leurs activités sont rapportées de façon exacte, en allant sur le site du SCCCUL, à «Listes de pointage».

Depuis le 1^{er} janvier 2006 Une augmentation salariale de 1%

Conformément à la convention collective, les chargés de cours ont obtenu une augmentation salariale de 1% le 1^{er} janvier 2006. De plus, en raison des nouveaux paramètres du secteur public, nous bénéficierons d'une augmentation supplémentaire de 2% le 1^{er} mai prochain, premier jour de la session d'été 2006.

Expresso

Volume XI, numéro 1 – Février 2006

Expresso est publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval inc., (SCCCUL) à l'intention de ses membres.

Coordination : **Nicole Blouin**
Comité de rédaction : **Nicole Blouin, Claude Brochu, Puma Freytag**
Textes : **Nicole Blouin, Claude Brochu, Puma Freytag**
Révision : **Claude Brochu**
Infographie : **Pouliot Guay graphistes**

SCCCUL

Pavillon Alphonse-Desjardins
Bureau 3304

Cité universitaire
Sainte-Foy (Québec)
G1K 7P4

Téléphone : (418) 656-2202
Télécopieur : (418) 656-3186
Courriel : scccul@scccul.ulaval.ca
www.ulaval.ca/scccul

SCCCUL: LE PROCESSUS DE RÉFLEXION EST ENCLENCHÉ

Le Conseil syndical du SCCCUL a tenu ses premières réunions de réflexion pour la constitution du cahier de demandes à partir des documents élaborés par le comité de négociation.

Le processus de réflexion collective s'est enclenché sur le choix des principaux axes de négociation. D'autres réunions suivront jusqu'à ce que le cahier de demandes soit complété pour être soumis à l'assemblée générale, une fois qu'il aura reçu l'imprimatur du comité de négociation.

Rappelons que la collecte d'informations qui a débuté au cours de l'automne dernier auprès des chargés-es de cours des différentes unités se poursuit au cours de la session d'hiver et nourrit encore davantage les travaux du comité de négociation.

UQÀM

Le peaufinage des textes définitifs de la prochaine convention collective va bon train, et la signature du document est prévue pour bientôt.

Un comité de bilan sur la question de l'évaluation est formé de même que des comités de bilan sur les questions de l'intégration des chargés-es de cours au sein de cet établissement et de l'association UQÀM-TÉLUQ.

Université de Montréal

Une tournée d'unités est actuellement en cours, de même qu'une tournée des différents comités du SCCCUM. La question salariale sera une priorité lors de leur prochaine ronde de négociation.

Université d'Abitibi-Témiscamingue

Le syndicat des chargés-es de cours de cette université n'est pas en négociation actuellement. Des éléments de logistique associés à l'attribution électronique des cours sont problématiques. La clause régionale de leur convention suscite aussi la controverse.

Université de Chicoutimi

La négociation continue a été prolongée au-delà de la date prévue (décembre 2005). La liste indicative des cours offerts aux chargés-es de cours est qualifiée de passoire par le président du syndicat. La question de l'évaluation reste aussi à régler. Le patron recule sur certaines avancées qui avaient été faites. En ce qui touche la question de la formation sur mesure, il n'y a rien de réglé: le patron leur a proposé la clause de Rimouski en moins avancés. Ils ont refusé d'entériner cette clause.

COMITÉ INFO-MOB

Le comité d'information-mobilisation s'est réuni le vendredi 3 février afin d'élaborer les éléments d'information et de mobilisation devant soutenir la négociation. Entre autres décisions, il a été convenu de constituer une chaîne téléphonique. Vous serez d'ici peu invités à y participer.

À l'Université Laval

LES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS :

DES PROS

de l'enseignement universitaire

SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL



CONDITIONS SALARIALES DES AUXILIAIRES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

De nombreux auxiliaires d'enseignement et de recherche de l'Université Laval se disent contre la syndicalisation car ils ne croient pas réussir à améliorer leurs conditions de travail ainsi que leurs conditions salariales par ce moyen.

Beaucoup comparent leurs conditions à celles d'autres universités non syndiquées et se trouvent choqués. Effectivement, quand on compare les universités où les auxiliaires d'enseignement et de recherche ne sont pas syndiqués, ils ont raison de penser de cette façon. Toutefois, qu'en est-il des universités où les auxiliaires d'enseignement et de recherche se sont dotés d'un syndicat?

COMPARAISON POUR LES ANNÉES 2005 – 2006 – 2007 (pour des cycles d'enseignement comparables)			
	UNIVERSITÉ LAVAL	UQUAM (FTQ)	MC GILL (CSN)
2005	+ bas : 16,53\$ + haut : 17,65\$	Salaire selon les fonctions + bas : 12,82\$ + haut : 18,65\$	Salaire selon les départements + bas : 19,45\$ + haut : 20,96\$
2006	Pas de syndicat, pas d'obligation de négocier des hausses salariales pour l'Université Laval	Salaire selon les fonctions + bas : 13,62\$ + haut : 19,18\$	Pour tous sans distinction Salaire horaire de base : 21,52\$
2007	Idem 2006	Salaire selon les fonctions + bas : 14,41\$ + haut : 19,71\$	Pour tous sans distinction Salaire horaire de base : 22,24\$

La preuve est faite, les auxiliaires d'enseignement et de recherche qui se sont dotés d'un syndicat ont amélioré leurs conditions salariales.

Qui plus est, ceux qui se sont syndiqués CSN ont encore de meilleures conditions!

16 novembre 2005

CONSEIL FÉDÉRAL DES 12 ET 13 JANVIER

LE DEVOIR DE REPRÉSENTATION DU SYNDICAT ET LES ENJEUX DE LA RÉFORME AU SECONDAIRE

La FNEEQ s'investit de façon régulière dans les débats sociaux touchant l'éducation. Les délégués syndicaux participant au Conseil fédéral des 12 et 13 janvier derniers à Montréal ont eu l'occasion d'être informés des nouvelles dispositions du Code du travail concernant notamment le devoir de représentation du syndicat (article 47.2).

Différentes questions touchant les enjeux de la réforme au secondaire ont fait également l'objet de discussions. La réflexion et les débats entrepris sur ce sujet seront poursuivis dans le cadre de journées de réflexion prévues au mois d'avril et, également, lors du congrès de la

Fédération qui sera tenu les 30, 31 mai et les 1^{er} et 2 juin prochains.

Rappelons que la FNEEQ-CSN est la fédération syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur au Québec.

Aujourd'hui, elle regroupe plus de 8 000 chargés-es de cours dans les universités et 12 500 enseignantes et enseignants de cégeps. Elle compte également 29 syndicats représentant près de 1 800 enseignantes et enseignants du secteur privé.

Nicole Blouin

OPINION DU SCCCUL ENVOYÉE À LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LES PROCESSUS DE GESTION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL), qui représente plus de 2 000 enseignants et enseignantes universitaires, salue avec un grand intérêt la récente décision de l'administration de mettre sur pied une commission chargée d'examiner les processus de gestion de l'Université Laval.

Les processus de gestion et de gouvernance représentent un enjeu fort important pour les groupes et les personnes qui font partie de la communauté universitaire lavalloise. Conscient de l'incidence quotidienne de ces processus sur la gestion des relations entre les gestionnaires et les chargés-es de cours, le SCCCUL soumet à la Commission quelques réflexions et interrogations touchant la place et les conditions de travail qu'ils ont comme membres enseignants de la communauté universitaire lavalloise.

Notre contribution, qui se présentera sous forme de questions, s'articulera autour de deux grands axes :

- I. Les problèmes de gestion liés à la convention collective des chargés-es de cours ;
- II. L'administration générale de l'Université et ses budgets.

I. Les problèmes de gestion liés à la convention collective des chargés-es de cours

Pourrait-on envisager une planification annuelle de l'attribution des cours lorsque cela est possible, évitant de ce fait les attributions de dernière minute, dommageables à la préparation des cours et à la qualité de l'enseignement ?

Pourrait-on éviter l'inscription en continu des étudiants, surtout celle dépassant la semaine d'avant le début des cours, afin de stabiliser les groupes le plus tôt possible ?

Serait-il possible de confier la responsabilité budgétaire des ressources salariales des chargés-es de cours (comme cela se fait déjà pour le corps professoral) au service des ressources humaines et de dégager ainsi les unités de cette obligation d'arbitrage, parfois très difficile, entre des postes relatifs aux

fournitures matérielles et ceux consacrés aux ressources humaines ?

Serait-il envisageable de transférer la gestion de la convention des unités à des administrateurs professionnels sous la responsabilité centralisée du Vice-rectorat aux ressources humaines ? Cela pourrait permettre de diminuer sensiblement les errements administratifs (cause de nombreux griefs) et de réaliser de substantielles économies d'échelle.

Dans un souci d'intégration plus importante des chargés-es de cours, ne serait-il pas possible de rationaliser les règles d'élection aux postes qui leur sont attribués pour participer à des instances comme les comités de programme ?

Chaque fois que cela est pertinent, la haute administration suggère l'utilisation des nouvelles technologies dans le cadre des cours dispensés dans notre université. Ne serait-il pas opportun alors d'apporter aux enseignants-usagers le soutien et l'encadrement technique indispensables à leur bon fonctionnement ? Cette nouvelle organisation ne devrait-elle pas prendre en compte, de façon plus appropriée, les contraintes existant entre les éléments techniques et les exigences didactiques des cours ainsi que l'entretien du matériel ?

II. L'administration générale de l'Université et les budgets

Les divers comités paritaires et commissions existant au sein des instances jouent un rôle déterminant dans la vie démocratique de l'Université. Ne pourrait-on pas tenir compte davantage de leurs avis et suggestions dans les prises de décision touchant le fonctionnement de l'Université ? Ex. : Commission des études, Commission des affaires étudiantes, Comité de stationnement, etc.

Pour répondre aux besoins croissants de l'Université Laval, ne pourrait-on pas envisager de faire appel en priorité aux ressources internes plutôt qu'à des sous-contractants ? Ex. : services alimentaires, systèmes informatiques et autres.

(suite en page 6)

DÉCLARATION SOLENNELLE DE RÉSISTANCE

Lors du récent Conseil fédéral, les délégués syndicaux de tous les secteurs de la FNEEQ/CSN ont adopté à l'unanimité une déclaration solennelle de résistance comme message au gouvernement Charest et aux directions des établissements d'enseignement concernés. Cette déclaration fait suite à l'imposition de la loi 142, *Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public*, qui nie le droit à la libre négociation des conventions collectives

Nous, les délégué-es syndicaux de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (CSN) réunis en conseil fédéral le jeudi 12 janvier 2005, déclarons solennellement vouloir engager le combat nécessaire pour permettre aux syndicats du secteur public de retrouver leur droit de négocier l'ensemble de leurs conditions de travail et pour empêcher la répétition d'un tel affront aux droits syndicaux. Ce coup de force ne sera pas oublié et nous nous engageons à rappeler constamment aux élu-es de l'Assemblée nationale que celles et ceux qui ont voté pour ce décret en paieront le prix politique.

Rappelons que le décret -la loi 142- impose des conditions salariales ainsi que de fortes mesures répressives à tout syndicat ou individu recourant à des moyens de contestation, pourtant légitimes, qui auraient pour effet de ralentir, altérer ou diminuer les activités normales de travail. En ce qui concerne les salaires, le gouvernement impose un appauvrissement à l'ensemble des travailleuses et travailleurs du secteur public en ne les augmentant que de 8% au cours des sept années (presque) d'application du décret, soit jusqu'en avril 2010.

Opinion du SCCCUL... (suite de la page 5)

Ne serait-il pas temps pour l'Université de se préoccuper de l'accueil fait aux nouveaux enseignants en leur fournissant, dans un cadre convivial, l'information nécessaire à l'exercice de leur tâche d'enseignement? Cela répondrait de façon plus adéquate aux préoccupations de communication interne maintes fois énoncées par le recteur et au souci de resserrer les liens entre les différents membres salariés de la communauté qui œuvrent en son sein.

Serait-il possible d'avoir un plus grand souci de transparence dans la présentation des budgets de l'Université, souvent incompréhensibles même pour des spécialistes de la comptabilité?

Serait-il possible d'avoir un réel souci de la rénovation de certains édifices et de leur entretien ainsi que de la gestion des locaux d'enseignement qui sont de moins en moins adaptés aux exigences de l'enseignement? Ex.: la vétusté, voire l'insalubrité des locaux (fenêtres, murs, escaliers, etc.) du pavillon De Koninck, l'exiguïté de nombreuses salles de classe, qui ne sont plus adaptées à l'augmentation du nombre d'étudiants dans les cours, etc.

Ne pourrait-il pas y avoir une gestion plus cohérente et soucieuse d'économie d'énergie de l'ouverture et de la fermeture des fenêtres

des bâtiments comme le pavillon De Koninck? Exemple: il est fréquent de trouver des fenêtres ouvertes en plein hiver sans qu'il soit possible de les fermer par manque de perches adaptées.

Les caméras de surveillance installées en très grand nombre dans divers pavillons répondent-ils vraiment à des besoins de sécurité ou à la mise en place d'un système de contrôle pouvant remettre en cause les libertés fondamentales de la personne?

Enfin, ne serait-il pas de la responsabilité du Vice-rectorat aux ressources humaines d'apporter un soin particulier à l'amélioration des milieux de travail et du bien être des employés salariés en service à l'Université Laval pour qu'ils puissent travailler dans un climat juste et équitable? Cela afin de contrer efficacement l'augmentation alarmante des maladies professionnelles (épuisement professionnel, burn-out, burn-in, détresse psychologique, etc.) souvent causées par une surcharge de travail, l'injustice organisationnelle et le manque de valorisation pour le travail effectué.

Le Conseil exécutif du SCCCUL

MOBILISATION POUR LES TRANSFERTS FÉDÉRAUX EN ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Dans le cadre du sommet sur l'éducation postsecondaire qui aura lieu le 23 février prochain, la Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) organise, en collaboration avec d'autres associations du Québec et du Canada, une manifestation qui se tiendra à Ottawa le jeudi 23 février prochain en vue de réclamer 4,9 milliards de dollars au gouvernement fédéral.

Rappelons que depuis 1994, le gouvernement fédéral a réduit de 2,2 milliards de dollars les transferts aux provinces destinés à l'éducation et aux programmes sociaux. Ces coupures, compte tenu de l'inflation ainsi que l'évolution réelle des coûts, représentent un manque à gagner de 4,9 milliards de dollars.

Il est à noter que le gouvernement fédéral dégage d'immenses surplus budgétaires depuis huit ans déjà, ces surplus atteignant un total de 61,3 milliards de dollars aujourd'hui.

Tous les acteurs de l'éducation postsecondaire au Québec réclament un réinvestissement massif sous la forme de transferts inconditionnels aux provinces. Un tel réinvestissement représente près de 1 milliard de dollars pour le Québec, une somme qui pourrait servir à renflouer la caisse des universités québécoises, qui accusent un sous-financement de 375 millions de dollars par année.

Nicole Blouin

SESSION DE FORMATION

LA VIOLENCE ET LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL

Le *Comité femmes*, conjointement avec le *Comité Santé et sécurité au travail* de la FNEEQ-CSN, a tenu les 26 et 27 janvier derniers, une session de formation portant sur le thème suivant: *La violence et le harcèlement psychologique au travail*.

Cette session s'adressait non seulement aux membres des comités exécutifs syndicaux des trois regroupements de la FNEEQ-CSN mais aussi aux membres des comités sur la santé et la sécurité au travail, des comités de la condition féminine et aux membres des syndicats locaux qui siégeront sur les comités d'enquête et les comités de prévention en matière de harcèlement psychologique et de violence au travail.

Une quarantaine de personnes provenant des trois regroupements: universités, cégeps et enseignement privé qui étaient susceptibles d'avoir à intervenir sur cette question ont participé à la rencontre.

Nicole Blouin

GESTION DE CLASSE UNIVERSITAIRE : OÙ EN ÊTES-VOUS ?

«Il va de soi que la gestion d'une classe est considérée comme l'un des composants de base de la compétence professionnelle d'un enseignant à quelque niveau que ce soit...» Thérèse Nault, Ph.D.

Vous êtes cordialement invités à participer à une journée de formation en pédagogie universitaire le **vendredi 3 mars 2006**, de 9h à 16h, à la salle 3344 du pavillon Alphonse-Desjardins. Il est à noter que le dîner vous sera offert gratuitement.

INVITÉ :

Michel Marchand, chargé de cours

Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage
Faculté des sciences de l'Éducation

Cette formation abordera inévitablement un volet théorique mais surtout des applications pratiques. Si les questions suivantes vous interpellent, alors soyez les bienvenus...

- 1) Comment composer efficacement avec des problèmes disciplinaires ?
- 2) Les attitudes de vos étudiants correspondent-elles à vos attentes ?
- 3) Quelle place accordez-vous à l'aspect « interaction » dans votre groupe-classe ?
- 4) Le climat de classe vous apporte-t-il un certain malaise ?
- 5) Doit-on adapter nos interventions pédagogiques en fonction d'une gestion de classe particulière ?

Afin d'améliorer vos compétences dans ce domaine, l'animateur sollicitera l'expérience des participants pour suggérer des pistes de solution aux problèmes rencontrés. Quelques réflexions, échanges, mises en situation et trucs vous y attendent...

Prière de réserver avant le 1^{er} mars, 17h.